

MAIRIE
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15
 Quorum..... 8
 Présents..... 12
 Votants..... 15
 Procurations..... 3

Date de la convocation : 17/05/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 24 mai à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
 légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
 Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRESENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA
 Anne-Marie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, DAUMAS
 Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES Damien, REFREGERS
 Claude, VERGUES Michel, VIDAL Claude.

PROCURATIONS : Monsieur VIDAL Didier a donné procuration à Monsieur
 REFREGERS Claude, Madame MASSON Aurélie a donné procuration à
 Monsieur VIDAL Claude, Monsieur VIALA Daniel a donné procuration à
 Madame DELEU Françoise.

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour
 remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**SEANCE N° 9
 DELIBERATION N° 11
 ANIMATIONS 2025
 LES ESCAPADES DU THEATRE 2024/2025
 SIGNATURE DE LA CONVENTION**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des « Escapades du Théâtre » de la saison 2024-2025 du Théâtre de la Maison du Peuple, la ville de Millau a adressé par mail reçu en mairie le 29 avril dernier une proposition de spectacle vivant pour le vendredi 11 avril 2025 à la salle d'animation intitulé « Emma Lamadji & Matia Levrero » duo guitare/voix – en partenariat avec l'association Millau en Jazz – Jazz, Musique du monde et Soul moyennant la somme de 1 123.11 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention avec la Ville de Millau.

LE CONSEIL MUNICIPAL
 Après en avoir délibéré
 Décide à 15 voix pour

- **D'ACCEPTER** la proposition de spectacle vivant du Théâtre de la Maison du Peuple pour 2024
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention avec la Ville de Millau

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
 Ont signé*

Le secrétaire de séance
DRIGOUT Jean-Luc

Le Maire
Claude VIDAL

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le **28 MAI 2024**
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le **28 MAI 2024**

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.

